

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Coordonnateur ou Coordinatrice ULIS Ecole Autisme (UEA)**

Circonscriptions : Service Ecole Inclusive et Erstein

Localisation : Ecole élémentaire 5 rue du Général de Gaulle - 67230 Huttenheim

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) « Troubles du Spectre Autistique » est un dispositif collectif de scolarisation qui accueille les élèves présentant des troubles du développement, âgés de 6 à 11 ans, sur proposition du pôle Périnatalité Enfance et Adolescence du Centre Hospitalier d'Erstein, pour lesquels la commission des droits de l'autonomie (CDA) propose un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Dans le cadre d'un projet cohérent, une année supplémentaire peut être proposée par l'équipe éducative.

Les modalités de scolarisation de chaque enfant (temps plein ou partiel, inclusions en classe ordinaire, etc.) sont conjointement définies par l'équipe soignante, le coordonnateur de l'ULIS et l'équipe pédagogique de l'école d'accueil, en conformité avec le cadre fixé par le PPS.

L'enseignant-coordonnateur ou l'enseignante-coordonnatrice aura pour missions :

- l'enseignement spécialisé aux élèves de l'ULIS,
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires intervenant dans le parcours de scolarisation de l'élève,
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne-ressource,
- l'accompagnement de la poursuite du parcours des élèves sortants (assurer la transition et le soutien au retour à la scolarisation hors du dispositif).

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Sous la responsabilité du directeur de l'école et l'autorité de l'IEN de la circonscription d'Erstein, l'enseignant-coordonnateur ou l'enseignante-coordonnatrice :

- a en charge l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet individuel de chaque élève,
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique personnalisé qui précise les acquisitions scolaires visées,
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée,
- organise l'inclusion et assure un rôle de personne-ressource auprès de l'ensemble des partenaires (famille, enseignants, etc.),
- assure un travail partenarial étroit avec les chargés de mission ASH.

Les candidats ou candidates doivent :

- faire preuve d'expertise sur les troubles autistiques,
- respecter la confidentialité des informations,
- travailler en équipe au sein de l'école, afin de favoriser l'inclusion des élèves selon leur PPS, et avec les partenaires (SESSAD, CHE, etc.)
- avoir des aptitudes à l'innovation pédagogique,
- faire preuve de disponibilité.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH (ou CAPSAIS) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Les candidats ou candidates seront reçus pour un entretien par une commission
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - NBI

Contact :

- IEN Erstein : ☎ 03.88.98.06.76 - ien.erstein@ac-strasbourg.fr
- IEN ASH : Téléphone : ☎ 03 88 45 92 30 - ienash67@ac-strasbourg.fr